



## ESTRAN 7 - RÈGLEMENT

ESTRAN est un dispositif régional de création accompagnée visant à favoriser le développement de la fiction en Bretagne. Il se décline en deux volets : un appel à producteurs émergents bretons et un appel à projets, duquel 3 à 4 auteurs seront lauréats.

À l'issue du dernier processus de sélection, les auteurs lauréats seront chacun mis en relation avec l'un des producteurs émergents impliqués dans le dispositif. Dans le cadre d'un processus collectif de travail, les auteurs lauréats bénéficieront d'un programme de formation et les binômes auteurs-producteurs seront accompagnés sur plusieurs mois, de l'écriture à la diffusion, en passant par la réalisation, la production et la post-production d'une fiction courte en Bretagne.

Estran vise à l'aboutissement de 3 à 4 premiers ou seconds films, d'une durée maximum de 10min (4 jours de tournage maximum), développés dans le cadre d'une écriture contrainte et d'un accompagnement professionnel. Il s'agit d'encourager l'émergence de nouveaux talents et de créer un contexte favorable à leur professionnalisation afin de structurer le développement de la fiction en Bretagne.

### I. Appel à producteurs émergents

La production des fictions courtes sera portée par des producteurs émergents volontaires, soucieux de prendre part au repérage de jeunes talents, tout en désirant former à la production une personne de leur équipe en l'impliquant dans un parcours jalonné de temps d'échanges entre producteurs.

#### 1 – A qui cet appel à candidatures s'adresse-t-il ?

Estran 7 s'adresse aux producteurs émergents, souhaitant s'impliquer dans le dispositif et travaillant au sein d'une société de production implantée en Bretagne.

Pour les producteurs volontaires, comme pour les sociétés au sein desquelles ils travaillent, produire un film Estran constitue un véritable engagement, portant sur l'accompagnement de l'auteur lauréat et sur le respect du calendrier établi par Films en Bretagne. Cet engagement implique notamment une grande disponibilité leur permettant de prendre part à l'ensemble des phases de travail collectif qui jalonnent ESTRAN 7.

Critères :

- Avoir une expérience significative en production : production d'un court-métrage de fiction au minimum ou faire preuve d'expériences significatives en direction de production (fiction).
- Travailler au sein d'une société de production bretonne.
- S'engager dans le dispositif : accompagner et produire le projet d'un lauréat tout en suivant le parcours de création accompagné mis en place par FeB

Aussi, un appel à candidatures a été lancé auprès des sociétés de production, précisant les enjeux, objectifs, règlement et calendrier du dispositif. L'engagement sera contractualisé avec la société de production et le producteur émergent et reviendra dans le détail sur :

- Les modalités de sélection des films, incluant les producteurs à l'étape finale ;
- Le principe de réciprocité pour la mise en duo lauréat/producteur (respectant l'expression des envies partagées) ;
- Le calendrier de production à respecter, jalonné de temps de travail collectifs et de formation des auteurs lauréats.

## 2 – Pièces demandées

Les producteurs souhaitant participer au dispositif ESTRAN en produisant un court métrage d'un auteur issu de l'appel à projets doivent envoyer par mail :

- Une lettre de motivation expliquant la démarche, les motivations de leur implication dans le dispositif, les attentes et objectifs professionnels ;
- Un cv (production et autres) et une filmographie (sélective) de la société participante (ou lien vers le site internet)

### **IMPORTANT : TOUT CANDIDAT DÉPOSANT UN PROJET S'ENGAGE – S'IL EST SÉLECTIONNÉ - À :**

- Développer et produire le projet de l'auteur lauréat avec lequel il a été mis en duo
- Participer à l'ensemble des formations et temps de travail prévus dans le cadre du dispositif (se référer au calendrier du dispositif). Tout candidat se désistant ou étant absent aux sessions de formation (même partiellement) serait dans l'obligation de rembourser tout ou partie du coût de la formation.

#### ***Le principe de collectif de production***

À l'issue de l'appel à candidatures, Films en Bretagne intégrera dans le dispositif l'ensemble des producteurs émergents répondant aux critères précités.

Films en Bretagne veillera à ce que le nombre de producteurs impliqués soit supérieur au nombre de lauréats afin de maintenir un principe de réciprocité au moment de la constitution des duos lauréats/producteurs. Les 4 duos se constitueront sous l'égide de Films en Bretagne et de la Région Bretagne en fonction de l'intérêt des producteurs envers les projets tout autant que de l'attrait des auteurs lauréats envers les parcours des producteurs et les lignes directrices des sociétés.

Les producteurs non retenus pour produire un film Estran pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier des temps collectifs de travail, se nourrir des réflexions partagées, des ateliers tout en apportant un oeil extérieur aux projets à des moments clés de la production des films.

Une enveloppe de production sera définie sur la base des financements et partenariats obtenus. Chaque producteur aura la possibilité de rechercher des financements complémentaires.

## II. Appel à projets

L'objectif de ce concours est la découverte d'auteurs émergents, à l'écriture comme à la réalisation. Chaque auteur lauréat développera son projet et réalisera son film dans un cadre de création accompagnée : formation, sessions de transmission des savoirs, compagnonnage.

### 1 - A qui ce concours s'adresse-t-il ?

Estran 7 s'adresse à de jeunes auteur-réalisateurs au potentiel créatif singulier et innovant.

Le concours s'adresse aux auteurs émergents qui répondront aux critères suivants :

- Les candidats doivent résider en Bretagne ;
- Les projets de 1er et 2nd film de fiction sont acceptés ;
- Les candidats ne devront pas avoir le statut étudiant au mois de janvier 2019 afin de pouvoir bénéficier du parcours de formation professionnelle intégré au dispositif.

Les projets seront étudiés et retenus selon les critères mentionnés ci-après :

- Les projets présentés devront être écrits pour une durée de 10' maximum ;
- Les projets présentés devront être développés sur la base de 4 personnages principaux maximum et 4 lieux de tournages différents maximum.
- Les projets présentés devront être écrit spécialement pour le concours Estran

Le dispositif étant sur plusieurs mois et le travail sous forme de sessions collectives, présenter un projet sur lequel vous travaillez depuis longtemps n'est pas un atout et est vivement déconseillé.

**Ne pourront être retenus les projets tirés d'œuvres littéraires en tous genres déjà publiées.**

**IMPORTANT : TOUT CANDIDAT DÉPOSANT UN PROJET S'ENGAGE – S'IL EST SÉLECTIONNÉ - À :**

- Développer son projet avec l'un des producteurs émergents sélectionné et avec lequel il a été mis en duo
- Participer à l'ensemble des formations et temps de travail prévus dans le cadre du dispositif (se référer au calendrier du dispositif). Tout candidat se désistant ou étant absent aux sessions de formation (même partiellement) serait dans l'obligation de rembourser tout ou partie du coût de la formation.

### 2 – Pièces demandées

Les candidats devront faire parvenir leur dossier par mail à l'adresse : [estran@filmsenbretagne.org](mailto:estran@filmsenbretagne.org)

Attention, l'anonymat est une des conditions de la recevabilité des projets. Chaque pièce du dossier devra respecter l'anonymat de l'auteur.

Chaque dossier comprenant (format pdf) :

**Les pièces obligatoires :**

- Un traitement développé d'1 à 2 pages
- Une note d'intention donnant des indications sur le traitement cinématographique. Ces précisions pourront concerner la mise en image, le traitement filmique et les moyens techniques souhaités (son, montage, éléments de mise en scène, musique, etc.)
- Les éléments présentant le parcours artistique du candidat : toute création et/ou expérience antérieures (tournage, clip, installation...) Attention à respecter l'anonymat de l'auteur (génériques)
- 2 CV : 1 avec nom, adresse, téléphone et e-mail et 1 exemplaire anonyme

### **Les pièces complémentaires facultatives :**

- Une iconographie ou tout autre élément – dans la limite de 5 pièces jointes – permettant d’entrevoir l’univers créatif de l’auteur, lié au projet de film : photos, dessins, scénario, BD, vidéo, son, etc...
- Toute autre forme de présentation d’une durée de 5’ maximum sera bienvenue (lien Vimeo des travaux précédents, images en lien avec le projet, références, inspirations, indication sur des lieux de tournages...). Attention à respecter l’anonymat de l’auteur (générique, présentation, etc.)

Les lauréats seront sélectionnés sur la base des pièces constitutives du dossier répondant au règlement du concours ESTRAN 7. Une attention particulière sera portée à tout élément donnant à voir le potentiel créatif du porteur de projet.

L’anonymat est respecté lors de la lecture des projets par les comités de sélection. Un accusé de réception sera envoyé par mail dans les sept jours suivant la réception du dossier. Les dossiers sont à envoyer pour le 30 août (minuit).

### **3 – Sélection**

- Pré-sélection

Une première phase de sélection sera opérée par un comité incluant des professionnels hors région Bretagne et, pour certains, issus d’autres disciplines artistiques.

La pré-sélection permettra de retenir 20 à 30 projets, transmis au jury final.

- Sélection

Un second comité, incluant notamment les 8 producteurs émergents impliqués dans le dispositif et les partenaires, retiendra jusqu’à 10 candidats qui seront auditionnés.

→ À l’issue des auditions, 3 à 4 auteurs seront sélectionnés. L’annonce des lauréats sera faite lors du Festival du Film Courts de Brest, début novembre.

### III. LES JALONS DU PARCOURS ESTRAN 7

Pour favoriser le développement des projets dans un cadre d'échanges et de transmission, des temps communs aux quatre lauréats et à leurs producteurs seront mis en place sous la forme de résidences de travail. Ces temps sont conçus de manière à jalonner le parcours afin de créer puis de maintenir une dynamique collective.

#### 1. Parcours auteurs/réalisateurs émergents

Les lauréats du concours suivront un parcours de formation, associé à des temps de rencontres et de mise en réseau, notamment à l'occasion de manifestations partenaires.

Ils s'engagent à être disponibles pour suivre l'ensemble du parcours de création accompagnée mis en place :

- « Plateforme écriture » : 1 jour mi-décembre 2018
- Formation « Ecrire une fiction courte » : première session - mi-janvier 2019
- Formation « préparation d'un tournage, de l'écrit à l'écran : Mise en scène et direction de casting » : seconde session – février-avril 2019
- Résidence « Workflow » : 1 jour - début juin 2019
- Formation « Clés du montage » : 1 jour – mi-novembre 2019

À noter : en fonction de l'avancement des projets et des besoins exprimés, d'autres temps collectifs pourront être proposés aux lauréats ESTRAN 7.

#### 2. Parcours producteurs émergents

À l'issue de la mise en duo, les producteurs s'engagent à suivre l'ensemble du parcours mis en place.

Par ailleurs, et en parallèle de ces moments clés, ils s'engagent notamment à respecter les étapes et l'accompagnement suivant :

- Accompagnement sur l'écriture du scénario
- Préparation des dossiers pour les organismes financeurs (tels que le CNC, L'ADAMI, etc.)
- Établissement du budget du film dans le détail, répartition des postes
- Organisation d'un casting (comment repérer et sélectionner ses comédiens)
- Préparation au tournage, repérages
- Conseils sur le montage et la post-production

## IV. MISE EN DUOS

Les duos auteur/producteur émergent seront formés par l'équipe de Films en Bretagne et la Région Bretagne en prenant en compte l'intérêt des producteurs envers les projets tout autant que l'attrait des auteurs lauréats envers les parcours des producteurs et leur ligne éditoriale.

La mise en production des projets retenus débute après constitution des duos auteur / producteur émergent.

Une enveloppe de production est définie sur la base des financements et partenariats obtenus par Films en Bretagne au moment du lancement d'ESTRAN 7. Chaque producteur émergent a ensuite la responsabilité de son budget, de la recherche de financements complémentaires ainsi que la responsabilité morale de bonne fin de la production.

## V. DIFFUSION

Les producteurs émergents s'engagent à ce que le film soit achevé conformément au calendrier, soit au plus tard en février 2020 afin de pouvoir être diffusé en avant-première lors du Festival Travelling à Rennes.

Ils s'engagent par ailleurs à ce que le film puisse être diffusé sur les chaînes locales et régionales co-productrices des films, afin de garantir une couverture globale du territoire breton.

Au-delà de ces engagements, la gestion des inscriptions en festivals sera assurée par les producteurs émergents, de même que les recherches de visibilité complémentaires sur des sites spécialisés et auprès de structures professionnelles.

Dispositif porté par :



Avec le soutien de :



bretagne Tébésud



Tébéo

